

L'an deux mil onze, le cinq juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2011

Présents : M. DECAUX, M. DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. GOBET, M. MINGAT, Mme MANZI, M. SEGUIN, M. JOURNEAU, Mme LEMAITRE, M. LEGRAND, M. GATEAU, M. REGNAULT

Absents excusés qui donnent procuration :

M. BOURDIAUX qui donne procuration à M. JOURNEAU
M. ADOUE qui donne procuration à M. GATEAU

Absents excusés

Mme BIDAUT
Mme ROPITEAU

Nombre de membres :

Présents : 14

En exercice : 18

Votants : 16

M. JOURNEAU a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2011
- 2) Vote de Subvention RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux Elèves en difficulté)
- 3) Délibération SIVOM « Vocation transports Scolaires »
- 4) Réintégration de Routes Forestières
- 5) Dénomination de Voie
- 6) Tarif des loyers des logements sociaux 39 rue de l'Usine
- 7) Tarif des Cantines scolaires rentrée septembre 2011
- 8) Convention « balayeuse »
- 09) Décision modificative budget assainissement
- 10) Rapport de l'Assainissement 2010
- 11) Création de régie pour les sacs poubelles bio
- 12) Informations diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2011

Monsieur MINGAT demande à ce que soit rajouté dans les informations diverses : « qu'il n'y a pas eu de débat en Conseil Municipal concernant le point n°4 sur le schéma départemental de coopération intercommunale ».

Le compte rendu de la session du dix sept juin deux mil onze est ensuite adopté à l'unanimité.

2) VOTE DE SUBVENTION RASED (RESEAUX D'AIDES SPECIALISES AUX ELEVES EN DIFFICULTES)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 28 septembre 2011, il avait été lu le rapport de la Commission Ecole du 25 septembre 2010.

Lors de cette commission, il avait été proposé de participer aux dépenses de fonctionnement pédagogique à hauteur de 200 euros.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une subvention de 200 euros au RASED de Guérigny.

Adopté à l'unanimité.

3) DELIBERATION SIVOM « VOCATION TRANSPORTS SCOLAIRES »

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal, que lors de l'Assemblée Générale du 22 avril dernier, les membres du SIVOM ont été informés qu'une convention devait être passée entre le Conseil Général et une Collectivité pour l'organisation des transports scolaires.

Or après avoir rencontré le Service Transport du Département, il s'avère que la signature d'une telle convention est une possibilité et non une obligation et dans tous les cas pas une demande du Conseil Général.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant que d'autres collectivités adhérentes au SIVOM organisent ce type de service sans contre partie financière, dans un souci de qualité de service public et de solidarité entre communes,
- Considérant que la création de la vocation « transport scolaire organisateur de second rang » entraînera des charges supplémentaires pour le budget de fonctionnement,
- Le Conseil Municipal refuse d'adhérer à cette vocation

Adopté à l'unanimité.

4) REINTEGRATION ROUTES FORESTIERES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'Office National des Forêts qui souhaite réintégrer au domaine privé de l'Etat, trois routes forestières situées en forêt domaniale d'Urzy. (partie sud de la route forestière dite du Grand Lac et deux allées forestières qui traversent le bois de la Brosse. Cf plan). En effet ces routes forestières apparaissent sur le cadastre en tant que chemins ruraux car elles ne disposent d'aucun numéro de parcelle (section cadastrale AX) alors que l'Etat s'est toujours comporté en tant que propriétaire et qu'elles n'apparaissent sur aucun registre communal.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne revendique pas la propriété de ces routes forestières et ne voit aucune objection à ce que ces parcelles soient réintégrées officiellement au domaine privé de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

5) DENOMINATION DE VOIES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de surseoir à la dénomination de la voie du Lotissement du Champ Buisson, ce dernier relevant du domaine privé.

6) LOYER LOGEMENT N°1 DU 39, RUE DE L'USINE A COMPTEUR 01 JUILLET 2011

Madame le Maire explique que par délibération en date du 06 mars 2001, le Conseil Municipal avait fixé le montant des loyers des logements sociaux

Madame le Maire rappelle que les prix doivent être révisés chaque année suivant l'indice de révision de loyers en tenant compte du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

Soit pour 2011 :

$$470.95 \times (119.17 : 117.47) = 477.76 \text{ €}$$

Le loyer mensuel du logement n°1 sera donc de 477€76 à compter du 1^{er} juillet 2011

Madame le Maire propose de fixer à 7€62 la provision pour charges mensuelles pour l'électricité des communs et des ordures ménagères pour les logements n°2 et n°3 et à 15€00 pour le logement n°1.

Vote :

4 contre

6 pour

6 abstentions

7) TARIF DES CANTINES SCOLAIRES A COMPTEUR DU 1ER SEPTEMBRE 2011

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'actualisation des prix de la Société Sodexo, pour l'année scolaire 2011/2012.

Suite à l'application de la formule contractuelle avec un taux de révision de 0.96% au lieu de 1.91% les nouveaux prix applicables seront de :

Repas maternelle 2€98

Repas primaire 3€29

Vote :

2 contre

11 pour

3 abstentions

8) CONVENTION LOCATION BALAYEUSE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Messieurs BOURDIAUX Guy et Dominique ont fait l'acquisition d'une balayeuse, et qu'ils proposent à la Commune de louer ce matériel afin de réaliser l'entretien de la Commune. Le coût de cette location s'élève à 30€ TTC la journée.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les conditions de location de la balayeuse
- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir

Vote : 15 votants (M Journeau ne prend pas part au vote pour M.Bourdiaux)

1 contre

9 pour

5 abstentions

9) DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Section De fonctionnement

En recettes

777 : + 1.00€

70611 : - 1.00 €

Adopté à l'unanimité.

10) RAPPORT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ANNEE 2010

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement concernant l'année 2010.

COMMUNE D'URZY (Nièvre)

RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2010 CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

1 INTRODUCTION

La Commune d'URZY assure les investissements et le fonctionnement de son service assainissement. Des habitations situées sur la Commune de Saint Martin d'Heuille sont maintenant raccordées sur le réseau d'assainissement d'Urzy.

Le présent rapport est établi conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995. Il rapporte quelques indicateurs techniques et financiers relatifs au service.

2 INDICATEURS TECHNIQUES

1. ELEMENTS STATISTIQUES

	POPULATION TOTALE (POPULATION ESTIMEE RACCORDEE	POPULATION NON RACCORDEE AU RESEAU
Population permanente	1847	1380	467
Population raccordée de Saint Martin d'Heuille	579	140	439
Population totale	2426	1520	906

- Epaisseur 18,7 m³
- Silo de stockage des boues 750 m³
- Autonomie 6 mois

INDICATEURS FINANCIERS

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Tarification 2010 : une taxe d'assainissement de 1,28 € le m³ d'eau assaini est pratiquée à tous les abonnés au service.

PRESENTATION D'UNE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

Le tableau suivant rapporte la facturation de l'assainissement en 2010 pour un abonné raccordé avec un compteur de 15 mm pour une consommation de 120 m³ par an. Il ne rapporte que la part assainissement.

DESIGNATION	TARIFS 2009	TARIFS 2010	AUGMENTATION 2009/2010
Prix de base TTC* par m ³	1,25 €	1,28 €	2.40%
Prix pour 120 m ³ consommé	150 €	153 €60	2.40%

* le service n'est pas assujetti à la TVA.

AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments suivants sont rapportés du Compte Administratif 2010

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

105 829€68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

120 420€55

Pour l'année 2010 :

Prix du m³ assaini : 1€28

64 072 m³ ont été vendus sur les deux semestres 2010 (dont 12 477 m³ à la Commune de St Martin d'Heuille)

Branchements eaux usées : 2 516€57

ETAT DE LA DETTE

La dette en capital au 31 décembre 2010 est de 139 692.70 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT REALISES EN 2010

Douche et laveur pour les yeux pour un montant de 1 608.62 €

Travaux station épuration au Pont Saint Ours 117 161.97 €

Epandeur à lisier 7 971.34 €

Adopté à l'unanimité.

11) DELIBERATION INSTITUANT UNE REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DE SACS BIODEGRADABLES

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Madame le maire expose au Conseil Municipal que lors de la réunion du Syctevom du 8 juin 2011, il a été décidé de vendre aux habitants des sacs biodégradables pour les fermentescibles afin de faciliter la collecte. Il y a lieu par conséquent de créer une régie de recettes pour l'encaissement de la vente des sacs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide:

1 - La création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la vente de sacs biodégradables et autorise Madame le maire à prendre les arrêtés correspondants.

2 - Que le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1000 euros.

3 - Que le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur et qu'il ne percevra pas d'indemnité de responsabilité annuelle.

Adopté à l'unanimité.

12) INFORMATIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

- 16 août : Caravane du sport Stade d'Urzy

ENVIRONNEMENT

- Monsieur Mingat demande à ce que soit envoyé un courrier aux débardeurs qui ne remettent pas en état les chemins forestiers (chemin des voleurs et Champaul)
- Monsieur Journeau demande que soit étudié la possibilité de créer une sortie pour cinq affouagistes qui n'ont pas d'accès direct sur un chemin pour débarder leur bois

SIAEP

- Le changement de 3 modules à la station d'ultrafiltration a été effectué cette semaine

DIVERS

- Invitation au 5^{ème} rencontre Européenne et Internationale de Jeunes pour une Culture de Paix du 08 au 15 juillet à Varennes-Vauzelles et Garchizy
- Remerciements des organisateurs de la Ronde de Feuilles pour le versement de la subvention

- Les cérémonies de remise des dictionnaires au CM2, du livre pour l'été au CM1 et du permis piétons au CE2 se sont très bien déroulées, les élèves étaient ravis.
- La Fête au Pays et la Fête de la Musique ont eu un franc succès
- Monsieur Mingat demande que soit sécurisée pour les piétons et les vélos la portion de la RD 977 située dans les Carrières du Greux. La Mairie contactera les services de l'UTIR
- Madame Manzi demande que soit réinstallé le container à verre route de Demeurs
- Monsieur Journeau demande que soit posé un joint autour de la plaque de la pompe de relevage de la station du Pont St Ours, (problème d'odeurs) Voir avec le Service Technique si des propriétés sont déjà raccordées.
- Monsieur Chalencon demande à quel stade en est le bulletin municipal, Madame Lemaitre nous informe que la maquette devrait être terminée en fin de semaine

Mme JUDAS

M. DECAUX

M. DELMOTTE

Mme THILLIER

M. CHALENCON

M. GOBET

M. MINGAT

Mme MANZI

M. SEGUIN

M. JOURNEAU

Mme LEMAITRE

M. LEGRAND

M. GATEAU

M. REGNAULT